

entendu, mais il sera moins dommageable de l'adopter que de laisser les choses en suspens.

C'est sur ce raisonnement que je fonde ma décision et, pour ma part, je crois que le pays s'en trouvera mieux si nous adoptons le projet de loi. Par conséquent, je vais voter pour.

L'hon. Ernest C. Manning: Honorables sénateurs, l'orateur qui m'a précédé a assez bien exprimé les pensées que j'ai eues en écoutant le débat sur cette question, non seulement aujourd'hui, mais antérieurement. Je ne crois franchement pas que nous servions l'intérêt général d'aucune façon en prolongeant le débat davantage sur cette question. Nous menons, tout simplement une sorte de combat d'arrière-garde contre la décision qui a déjà été prise par la majorité à l'autre endroit et par la majorité à notre Comité permanent des banques et du commerce.

• (1450)

De toute évidence, notre souci principal est d'obtenir le meilleur régime fiscal possible au Canada. Si nous étions en train de délibérer sur des amendements précis concernant ce bill, je jugerais utile la poursuite de ce débat, mais nous savons tous que la majorité des membres du comité sénatorial des banques et du commerce ont refusé, pour l'instant, le principe d'un amendement. Il ne fait pas de doute que ce bill mérite d'être modifié en de nombreux points. Il est beaucoup d'autres amendements qui vont bien au-delà des recommandations du comité, mais ces amendements figurent, à coup sûr, parmi les plus importants.

Nous devrions maintenant déterminer le meilleur moyen d'obtenir ce qu'on procède aux modifications nécessaires. Nous n'obtiendrons pas ces modifications en discutant maintenant de la question de savoir si le bill aurait dû ou n'aurait pas dû être modifié au comité hier. J'avais espéré que le comité nous recommanderait à tout le moins certains des amendements les plus en vue et les plus importants pour que nous les recommandions, à notre tour, à l'autre endroit. Et si l'on avait fait cela durant le court espace de temps où le bill a été examiné au comité, il serait quand même resté assez de temps à la Chambre des communes pour examiner au moins plusieurs amendements importants. Mais cela, c'est le passé, et il a été décidé de ne pas procéder de la sorte.

On a parlé des promesses que le ministre des Finances a faites au comité et de la mesure dans laquelle elles correspondent à ce que nous aurions souhaité. A cet égard, je dois souscrire aux déclarations de plusieurs sénateurs, selon lesquelles un ministre ne saurait faire plus que ce qu'a fait le ministre des Finances en l'occurrence car des restrictions très nettes s'opposent à ce qu'un ministre de la Couronne prenne à l'avance des engagements au nom de son gouvernement et de la Chambre des communes en toute matière et particulièrement concernant une question aussi sérieuse qu'une mesure fiscale importante. Donc, même si la portée de la promesse nous semble insuffisante, j'estime qu'en toute justice à l'égard du ministre il faut répéter qu'il est allé aussi loin que les sénateurs pouvaient raisonnablement s'attendre qu'il aille.

J'ai voté contre le bill à l'étape de la deuxième lecture car, comme je l'ai précisé, il s'agissait du principe élargi de la mesure tout entière, et je suis très fermement convaincu que le gouvernement et ses conseillers n'ont pas présenté une mesure de la valeur qu'était en droit d'espérer la population du Canada comme aboutissement de près de dix ans d'étude et d'examen approfondis de la question. Toutefois, maintenant que j'ai fait connaître

mon point de vue, maintenant que la majorité a décidé qu'elle allait poursuivre son étude, je n'ai pas l'intention de m'y opposer plus longtemps. Mais je me propose de faire tout ce que je pourrai, et un grand nombre de sénateurs pensent comme moi, pour m'assurer que les amendements importants que notre comité a recommandés et les autres que nous connaissons bien, recevront toute l'attention qu'ils méritent lorsque le bill modificateur nous parviendra au cours de la prochaine session.

Je ne veux pas abuser davantage de votre temps, vu que je me suis déjà attardé sur ce point, mais je tiens à souligner les répercussions que le débat sur ce bill aura sur toute l'institution parlementaire. Je ne puis que réitérer qu'en fin de compte, seuls les représentants élus par le peuple ont le droit de dire ce que seront les lois du pays, et surtout, celles qui traitent des impôts. En qualité de membre nommé, je ne me placerais jamais dans une position qui me ferait outrepasser les décisions prises par la majorité des membres élus du Parlement. En dernière analyse, ce sont eux qui doivent rendre des comptes aux Canadiens. De par notre structure parlementaire, cependant, la constitution nous donne le droit et la responsabilité de réfléchir sérieusement sur les mesures législatives que l'autre endroit adopte. Si nous devons conserver nos institutions parlementaires non seulement devons-nous les faire travailler mais il nous appartient aussi de convaincre la population canadienne qu'elles travaillent. Autrement, elle ne les respectera tout simplement plus. Peu importe les sentiments qui peuvent animer le Sénat, à moins que le gouvernement du pays et la Chambre des communes, qui est l'autre partie intégrante de notre régime parlementaire, ne reconnaissent et ne respectent notre rôle, nous ne pouvons pas réussir à maintenir notre position aux jeux des Canadiens. A vrai dire, le point crucial de tout ce débat c'est le refus de reconnaître le rôle du Sénat. Étant donné le rôle qu'on nous a assigné, il nous est certainement raisonnable de nous attendre à ce que le gouvernement et la Chambre des communes songent au Sénat lorsqu'ils préparent des échéanciers relatifs aux mesures qui exigent des dates limites. Nous devons recevoir ces mesures à temps pour nous permettre de faire le nécessaire, sans soulever un débat comme celui que nous avons eu à propos de ce bill alors que le peu de temps à notre disposition, n'a cessé de nous préoccuper. Il est bien beau de dire qu'il n'y a pas de date limite et que nous pouvons parler à volonté sur la question. Même si cela est techniquement vrai, nous sommes tous conscients que l'échéance existe toujours. D'après la majorité, le comité a rejeté tout amendement au bill parce qu'il importait au plus haut point que le bill fût adopté avant le 1^{er} janvier 1972. Nous étions hantés par le spectre du temps.

Je reviens à ma requête au leader du gouvernement et au Sénat tout entier. Je ne sais pas trop quelles autres mesures le Sénat pourrait prendre afin d'assurer que ce genre de choses ne se reproduise plus. Personnellement, je n'ai aucun intérêt à faire partie du Sénat si l'autre endroit, dans l'organisation de ses travaux relatifs à d'importants projets de loi, continue de faire fi de notre responsabilité et de notre droit.

• (1500)

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Manning: J'espère que mes instances seront transmises au gouvernement et au Parlement afin qu'on évite de telles situations à l'avenir, comme il serait si facile de le faire. Bien sûr, le gouvernement a dû imposer la clôture pour nous permettre d'entreprendre l'étude